

Projet d'organigramme de la Division du Patrimoine Immobilier

Diffusion : Bureau restreint

La définition d'une proposition d'organigramme de l'UdS résulte de plusieurs réunions associant les responsables des services correspondants des trois Universités, du Pôle et de l'IUFM, sous la conduite de D. PEIL, chargé de mission à cet effet et Y. Larmet comme porteur politique du groupe projet.

Ce futur service central, qui devra disposer d'antennes par campus, a été conçu autour de 5 grands pôles :

- Pôle grands projets
Il assurera les opérations lourdes de construction, de restructuration et de mise en sécurité ainsi que, plus généralement, la mise en œuvre du schéma directeur immobilier dont l'UdS va se doter ;
- Pôle maintenance et restructuration du bâti
Il sera chargé de la maintenance "propriétaire" financée sur les crédits du contrat quadriennal. Il assure également les contrôles périodiques réglementaires relevant de la sphère « immobilier ».
- Pôle énergie
Il sera garant du fonctionnement et du suivi des installations techniques (chauffage ; climatisation...), du développement de la gestion de ces mêmes installations, dans une perspective d'optimisation de leurs coûts en énergie ;
- Pôle maintenance et restructuration du non-bâti
Ce pôle reprendra les missions actuellement portées par le service campus du Pôle universitaire européen de gestion des réseaux et espaces extérieurs
- Pôle information du patrimoine
Ce pôle prendra en charge la mise en œuvre du logiciel ABYLA qui constitue la base de données de gestion du patrimoine déjà implanté sur le site de Strasbourg ;

La répartition des tâches entre le service central, les équipes mutualisées et les composantes fera l'objet d'une autre note de validation.

A cet organisation technique il faut ajouter une organisation administrative, en particulier la masse financière globale gérée par la DPI nécessite un support d'un responsable financier de niveau A. Placé sous l'autorité du chef de service de la DPI il aura pour mission l'ensemble des opérations de gestion du budget et de finances dont la DPI aura la charge. Ce poste n'est actuellement pas pourvu.

Une telle expertise technique sera également requise de sa part et de manière plus récurrente au profit du service Achats de l'UdS.

Deux autres missions support devront être identifiées, d'une part pour le service des marchés, ou le volume et la spécificité des opérations nécessite l'identification précise d'un personnel, mais pas nécessairement un ETP. D'autre part aux services juridiques, ou l'évolution rapide de la législation des Partenariats Public Privé, nécessite la mise en place d'une expertise spécifique pour que l'université conserve le contrôle des opérations qu'elle souhaite menée.

Les perspectives créées par le succès de la candidature strasbourgeoise à l'opération Campus auront des conséquences qu'il faudra mesurer en termes de moyens très rapidement allouer à la DPI dès Juin 2008.